

CONSIGNES D'UTILISATION DU CRT

Le présent cadre de réponse et le plan décrit constituent la trame obligatoire de la proposition du soumissionnaire. Cette proposition servira de référence méthodologique pour la réalisation des prestations et engagera le titulaire tout au long de l'exécution de l'accord-cadre/du marché.

Les réponses au présent cadre de réponse permettront à l'Acheteur d'analyser le critère « RSE » pondéré à 10%.

Chaque point doit être impérativement renseigné par le soumissionnaire.

FORMAT

Le cadre de réponse doit être complété en respectant le format fourni par l'acheteur.

Aucune modification de la structure ou des titres n'est autorisée.

Langue : Les réponses doivent être rédigées en français.

Police et taille : Utilisez une police standard (ex : Arial, Times New Roman) avec une taille de 11 ou 12 points.

Modules de démonstration : si une démonstration est demandée par l'Acheteur : insérer un lien hypertexte renvoyant à la démonstration

NOMBRE MAXIMAL DE PAGES AUTORISEES

Le présent cadre de réponse ne doit pas **dépasser 2 pages** (hors page de garde et consignes et annexes autorisées)

Les éléments de réponse excédant la limite maximale ne seront pas pris en compte dans l'analyse des offres (pages supplémentaires ou annexes non autorisées).

- *Exemple : Si une limite maximale de 30 pages a été imposée, et que le CRT remis en contient 35, seules les pages 1 à 30 seront analysées.*

CONTENU DES REPONSES

Précision : Les réponses doivent être claires, précises et directement liées aux questions posées.

Exhaustivité : Tous les champs du cadre de réponse doivent être complétés.

Preuves et justifications : seuls les éléments de preuve ou de justification demandés par l'acheteur seront autorisés. Ils seront annexés au CRT, selon les instructions de l'Acheteur.

ANNEXES ATTENDUES

Les annexes autorisées par l'acheteur sont indiquées dans le règlement de consultation.

Toute annexe ou document de preuve ou de justification non autorisé ne sera pas pris en compte dans l'analyse des offres.

- *Exemple : Si les seules annexes autorisées sont les CV de l'équipe pressentie, et que le candidat remet une présentation de sa démarche RSE en annexe, cette dernière ne sera pas analysée*

Afin préciser ses réponses, le soumissionnaire peut joindre des **annexes autorisées** au cadre de réponse. Cependant, il est impératif que le présent document reste la référence principale. Ainsi, le soumissionnaire ne doit pas renvoyer systématiquement aux annexes mais doit veiller à :

1. Prioriser le cadre de réponse : les informations essentielles doivent figurer directement dans ce document.
2. Assurer une rédaction claire : chaque paragraphe du cadre de réponse doit inclure une référence explicite et sans ambiguïté vers les paragraphes pertinents des annexes concernés.

Note RSE (Critère RSE pondéré à 10%)	
D'une longueur de 2 pages maximum, le soumissionnaire doit détailler les actions concrètes et spécifiques mises en œuvre dans <u>le cadre des prestations pouvant faire l'objet des bons de commande et /ou des marchés subséquents</u> en matière sociale et environnementale. → <u>Il ne s'agit donc pas d'exposer la politique générale de l'entreprise en matière de RSE.</u> Cette note doit démontrer l'engagement du soumissionnaire envers la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et inclure des exemples tangibles de pratiques durables. Cette note descriptive RSE est essentielle pour évaluer la capacité du soumissionnaire à intégrer des considérations sociales et environnementales <u>dans l'exécution de l'accord-cadre (marchés subséquents y compris).</u>	
Mesures environnementales	
Les éléments à considérer peuvent inclure, sans s'y limiter : <i>Le candidat décrit les mesures mises en place pour contrôler ou réduire l'empreinte environnementale :</i> - Des livrables attendus et/ou des réunions à organiser - De ses activités, telles que la gestion des déchets, l'utilisation de matériaux durables, la politique numérique responsable ou la réduction de l'empreinte carbone (transport notamment).	
<i>Réponse du candidat ...</i>	
Mesures d'insertion sociale et professionnelle	
Les éléments à considérer peuvent inclure, sans s'y limiter : <i>Le candidat décrit les initiatives visant à favoriser l'insertion de personnes en situation de handicap, notamment par le biais d'Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ou d'autres structures adaptées.</i> <i>Il décrit également les actions menées en faveur de la diversité et de l'inclusion.</i>	
<i>Réponse du candidat ...</i>	
Formations et sensibilisation	
Les éléments à considérer peuvent inclure, sans s'y limiter : <i>Le candidat explique les programmes de formation mis en œuvre pour sensibiliser les employés aux enjeux de la RSE et promouvoir des comportements responsables au sein de l'organisation.</i>	
<i>Réponse du candidat ...</i>	
Suivi et évaluation	
Les éléments à considérer peuvent inclure, sans s'y limiter : <i>Le candidat indique les méthodes utilisées pour mesurer l'impact des actions RSE et les résultats obtenus, ainsi que les ajustements prévus pour améliorer continuellement ces initiatives.</i>	
<i>Réponse du candidat ...</i>	

--